

DSDEN 17 - Circonscription ASH

Association Clairvoyants

<p>Cité Administrative Duperré - 5 place des Cordeliers CS 60508 - 17021 LA ROCHELLE CEDEX 1 http://www.ia17.ac-poitiers.fr/ <u>Personne ressource</u> : Mme Véronique Fontan, enseignante spécialisée Tél. : 06.32.96.68.74 veronique.fontan@ac-poitiers.fr</p>	<p>27 rue Jean Jaurès 17000 La Rochelle http://clairvoyants17.fr Tél. : 05.46.56.30.66 clairvoyants17@laposte.net</p>
---	--

**Information aux enseignants accueillant des élèves "empêchés de lire" et non suivis par un service de soins
Adaptation de documents - Septembre 2015**

L'association Clairvoyants vous propose de fournir *des documents adaptés aux élèves du 1er et du 2ème degré "empêchés de lire" (handicap ou difficultés visuelles)*, qui ne sont pas suivis par un service de soins.
Une convention de partenariat a été signée entre la DSDEN 17 et l'association Clairvoyants en octobre 2011 ; vous trouverez ci-dessous les modalités pratiques vous permettant de bénéficier de ce service.

Le public concerné en 2015-2016 :

- Les enseignants du 1er et du 2ème degré du département accueillant des élèves empêchés de lire.

Les documents concernés :

- Les documents pédagogiques (ouvrages documentaires ou littéraires, documents iconographiques, ...) nécessitant une adaptation spécifique sous forme numérique ou imprimée.

Les procédures pratiques de mise en œuvre :

- L'enseignant de l'élève adressera sa demande à *l'enseignante spécialisée, personne ressource*. Cette dernière :
 - . décidera des modalités d'adaptation en fonction de l'élève concerné et du document présenté,
 - . fera parvenir le document original accompagné des directives d'adaptation à l'association Clairvoyants.*Une demande d'adaptation ne pourra être traitée par Clairvoyants que si elle provient de l'enseignante spécialisée.*
- Le formulaire de demande comportera les informations suivantes :
 - . les noms de l'établissement et de l'enseignant demandeur,
 - . la classe et un code de l'élève préservant l'anonymat de celui-ci,
 - . les directives d'adaptation.
- Clairvoyants précisera les délais de réalisation des documents à l'enseignante spécialisée lors de la demande.

Les engagements de Clairvoyants :

- Clairvoyants, en possession du document original et des directives d'adaptation fournis par l'enseignante spécialisée, traite la demande et fournit **gracieusement** le document adapté à l'enseignante spécialisée.
- Ce document portera l'information : "Document adapté et offert par Clairvoyants : <http://clairvoyants17.fr>".
- Chaque demande a un numéro d'enregistrement et donc de traitement : l'enseignante spécialisée sera informée de la date de réalisation afférente.
- Plusieurs adaptations peuvent être réalisées pour le même élève.

Les engagements de l'enseignant de l'élève :

- L'enseignant s'engage à utiliser l'adaptation fournie, **uniquement** avec l'élève pour lequel elle a été réalisée ;
Il s'engage à ne pas prêter, dupliquer, diffuser sous quelque forme que ce soit le document adapté.
La présente doit être retournée à Clairvoyants, signée par l'enseignant, au moment de la première demande d'adaptation, pour attester de l'engagement à respecter ces consignes et le droit d'auteur.
(Dès signature, Clairvoyants fournira à l'enseignant de l'élève une adresse courriel avec mot de passe permettant d'accéder à un site sécurisé pour le téléchargement des adaptations que l'enseignante spécialisée y aura placées. L'enseignant de l'élève recevra par courriel les informations et procédures nécessaires.)
- Il s'engage à préciser à l'élève que le document adapté a été réalisé pour lui, par Clairvoyants, et à fournir à la famille les coordonnées de l'association.

Informations supplémentaires ?

- N'hésitez pas à consulter l'enseignante spécialisée pour toute précision que vous jugerez utile.
- La fiche de demande décrivant l'adaptation à réaliser est disponible auprès de l'enseignante spécialisée.

A signer et renvoyer à Clairvoyants (courriel ou voie postale) :

Engagement de l'enseignant de l'élève : Mme, M enseignant à
.....(adresse courriel @) s'engage à
respecter les consignes ci-dessus relatives au droit d'auteur. Fait à le

(Signature de l'enseignant)

*Clairvoyants est une association loi 1901 composée de bénévoles.
Vous pouvez soutenir notre action en prenant une adhésion (10 € en 2015).*